

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/32

Le VINGT-SEPT août de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Julie COLLANGE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE
MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à M. Denis VAILLANT, Mme Anne-Claire CAMAIN à Mme Véronique HAITCE, Mme Corinne LACOSTE à Mme Sandrine VANCOPPENOLLE, Mme Mathilde PEYREGA à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY, M. Laurent ZANDONA à M. Eric GEORGET

Absents excusés : M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 20 août 2020

Secrétaire de séance : Madame Sandrine VANCOPPENOLLE

Objet : Rénovation du point lumineux n°97 situé chemin de la carrierrette

Réf. : 4 BT 638

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la demande de la commune du 21 mai 2019 concernant la rénovation du point lumineux n°97 situé chemin de la Carrierrette, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- **Rénovation du point lumineux vétuste n°97 par un ensemble équipé d'une lanterne LED 27 watts similaire à celles posées dans le cadre de l'affaire 4BT337 au RAL 9006.**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	152 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	614 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	194 €
	Total	960€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 27 août 2020.

Fait à Goyrans, le 27 août 2020.

Le Maire


Véronique HAITCE